|  |
| --- |
| **TERMES DE REFERENCE DU RECRUTEMENT D’UN SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE** |

1. Contexte et justification

L’agriculture occupe une place prépondérante dans l’économie de la Côte d’Ivoire (représente entre 25 et 35% du PIB, entre 40 et 70% des recettes d’exportations selon les années, offre 2/3 des emplois et induit les 3/4 de la croissance économique du pays[[1]](#footnote-1)).

Le maintien de cette stabilité et l’accroissement de la croissance nécessite le recours à des produits phytosanitaires dont les pesticides et l’exploitation de parcelles foncières de plus en plus importantes.

L’acquisition et l’exploitation de parcelles agricoles contribuent à la déforestation du patrimoine forestier de la Côte d’Ivoire. Le recours aux pesticides chimiques de synthèse abouti à la production d’emballages vides, de pesticides périmés et divers autres déchets associés dont les gestions ne sont actuellement pas totalement maîtrisées.

A ces faits directement liés aux activités agricoles, divers facteurs contribuent à la déforestation (exploitation des essences forestières, activités d’orpaillage clandestin, etc.). Relativement aux pesticides, en plus de ceux qui sont homologués, l’on rencontre sur le territoire ceux qui sont contrefaits et interdits (présentant en plus de ceux qui sont périmés, des risques sanitaires et environnementaux accrus).

Ainsi, pour répondre aux préoccupations de déforestation et de conservation du couvert forestier et de gestion des pesticides obsolètes (pesticides périmés, contrefaits, frauduleux, dégradés, etc.) et des déchets associés, l’Etat Ivoirien à travers le Ministère de la Salubrité de l’Environnement et du Développement Durable (MINSEDD) avec l’appui de la Banque mondiale a initié deux projets :

* le mécanisme REDD+[[2]](#footnote-2) : il vise principalement à la préservation et la reconstitution du couvert forestier de manière durable. Après avoir intégré le programme FCPF[[3]](#footnote-3) de la Banque mondiale en 2011, la Côte d’Ivoire a développé en 2013 un plan de préparation à la REDD+ (R-PP) qui devra aboutir en fin 2017 à une stratégie nationale REDD+ et de d’autres instruments de mise en œuvre du mécanisme. Il comprend une phase de préparation (prend fin en 2017), une phase de mise en œuvre (qui débute en 2018) et une phase de paiement.
* le PROGEP-CI[[4]](#footnote-4) : il vise la gestion de manière écologiquement rationnelle des pesticides obsolètes et déchets associés. Pour ce faire, le projet s’articule autour de quatre (04) composantes que sont (i) le cadre réglementaire et institutionnel, (ii) la gestion des pesticides obsolètes et déchets associés, (iii) promotion d’alternatives aux pesticides et (iv) gestion du projet.

La planification et la réalisation de ces deux projets occasionneront des aspects environnementaux et sociaux qui méritent d’être connus et traités de manière rationnelle.

Ainsi, pour gérer les aspects environnementaux et sociaux liés à ces deux projets et d’autres projets qui seront sous la tutelle du MINSEDD et financés par la Banque mondiale, une Unité Intégrée d’Administration du Projet (UIAP) a été mis en place. Pour le renforcement du service en charge des Sauvegardes Environnementale et Sociale, les présents termes de référence sont définis pour le recrutement d’un(e) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale.

1. Rôles et responsablités

Le (la) Spécialiste en Sauvegarde Environnementale aura la responsabilité de la gestion des aspects environnementaux (environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l’environnement) des projets sous la supervision et la coordination directes du Responsable de service des Sauvegardes Environnementale et Sociale. Le service travaillera sous la supervision et la coordination directes du Coordonnateur Général de l’UIAP et en étroite collaboration avec les Coordonnateurs des différents projets et leurs équipes.

A cet effet, le (la) Spécialiste veillera à l’intégration et à la gestion des aspects environnementaux dans la planification et l’exécution des projets.

1. Principales missions

Le (la) spécialiste aura pour missions de :

* s’assurer de la prise en compte des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des politiques opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale dans la conduite des activités des projets (mécanisme REDD+, PROGEP-CI, etc.) ;
* participer à la planification, la coordination, l’analyse et la validation des études et des documents en matière de sauvegarde environnementale dans le cadre des projets gérées par l’UIAP ;
* veiller à l'appropriation des documents de sauvegarde (gestion) environnementales par les équipes des projets, les parties prenantes aux projets et les bénéficiaires des activités des différents Projets ;
* participer à l’évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) des projets ;
* s’assurer de l'intégration des aspects environnementaux dans la conception des sous-projets découlant des principaux projets (PROGEP-CI, mécanisme REDD+, etc.) ;
* participer au processus de sélection des sous-traitants devant intervenir sur des études et travaux ayant un lien avec les sauvegardes environnementale et sociale ;
* veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales prévues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre de la planification, de la surveillance et du suivi environnemental des projets ;
* concevoir et assurer la gestion (mise à jour, diffusion et gestion de l’information, etc.) de la base de données du suivi environnemental de tous les projets gérés par l’UIAP ;
* contribuer à l’élaboration des plans de travail et de budget annuels en définissant les besoins en études, formations et tout autre activité en matière de sauvegarde environnementale et veiller à leur réalisation ;
* analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et proposer des mesures d’amélioration de la gestion environnementale des projets et des activités ;
* assurer la rédaction des rapports périodiques relatifs aux activités en matière de sauvegarde environnementale des projets ;
* participer à la mise en œuvre des recommandations (relatives aux aspects de sauvegarde environnementale) des rapports des missions de supervision de la Banque mondiale portant sur les projets (mécanisme REDD+, du PROGEP-CI, etc.) ;
* contribuer à toute autre activité relative aux aspects environnementaux des projets (mécanisme REDD+, PROGEP-CI, etc.).

1. Profil du (de la) Spécialiste

**Formations et expériences**

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

* avoir un diplôme universitaire supérieur (Bac+ 5 ou plus) dans les domaines de sciences environnementales (environnement biophysique, santé et sécurité des personnes, risques liés aux installations classées pour la protection de l’environnement) ;
* justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études d’évaluation et de gestion environnementales ;
* avoir réalisé ou occupé un poste clé dans la réalisation d’au moins cinq (05) études d’évaluation et/ou de gestion environnementale (évaluation environnementale et sociale stratégique ; cadre de gestion environnementale et sociale ; étude d’impact environnemental et social ; audits environnementaux ; analyse de risques ; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers de la Côte d’Ivoire (dont idéalement la Banque mondiale) ;
* avoir mis en œuvre ou occupé un poste clé dans la mise en œuvre d’au moins un (01) plan de gestion environnementale de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers de la Côte d’Ivoire (dont idéalement la Banque mondiale) ;
* des formations complémentaires en matière d’évaluation et de gestion sociales seraient des atouts ;
* avoir occupé un poste clé dans un ou des bureaux d’études en la matière, serait un atout.

**Aptitudes et qualités**

Le (la) Spécialiste à recruter doit :

* être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationales et internationales applicables en matière de sauvegarde environnementale ;
* être familiarisé(e) avec les Politiques Opérationnelles de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale et sociale, les Normes de performances de la Société Financière Internationale (SFI) ainsi que des politiques en matière de sauvegarde environnementale et sociale des autres partenaires techniques et financiers ;
* pouvoir travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
* pouvoir travailler de concert avec sa hiérarchie tout en gardant une certaine autonomie ;
* être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
* avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
* avoir une bonne maitrise de l'outil informatique ;
* parler et écrire parfaitement le français.

1. Durée du Contrat

Le contrat aura une durée de 1 an renouvelable si l’exécution des missions s’avère satisfaisante.

1. Source : MINADER, 2015 [↑](#footnote-ref-1)
2. REDD+ : Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. [↑](#footnote-ref-2)
3. FCPF : Forest Carbon Partnership Facility [↑](#footnote-ref-3)
4. PROGEP-CI : Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes en Côte d’Ivoire [↑](#footnote-ref-4)